

## HAIES VIVES

# On s'est planté en les arrachant

Les haies ont succombé au remembrement ; des campagnes entières en sont aujourd'hui bien dépourvues. Collecte pour replanter de la vie.

● Dominique WAUTHY

L'agrandissement des parcelles agricoles, dans la deuxième moitié du siècle passé, a fait disparaître des paysages des milliers de kilomètres de haies. Mais aussi des prairies et des mares, toutes englouties par le remembrement.

En même temps que disparaissaient ces puits de carbone, les insectes pollinisateurs fragilisés devenaient toujours plus rares. Même le sud du sillon Sambre-et-Meuse n'a pas été épargné aux incitations à l'arrachage ; il continue d'en pâtir.

Natagora lance aujourd'hui sa campagne « Planter pour tous ».



Jean Delacour

Des parcelles réunies pour une valeur agronomique accrue. Le muscardin et les haies n'ont pas été les seuls à en pâtir.

Avec une collecte de fonds qui permettra de replanter des arbustes indigènes dès le 24 novembre. Car la végétation arbustive cernant nos campagnes ne s'est pas seulement du bois de chauffage lors d'éclaircies,

c'est aussi un excellent tampon face aux polluants divers pour la qualité des eaux de surface.

« La moitié des zones bocagères ont disparu en Famenne, le gros du remembrement n'a pris qu'une dizaine d'années, témoigne Thi-

baut Goret pour Natagora. *Auparavant, l'agriculture avait maintenu ces haies qui formaient un réseau et assuraient un maillage écologique*. Thibaut Goret est coordinateur des sites de plantation dans la Fagne et la Famenne : « Nous allons replanter 10 km de haies dans la région de Rochefort. »

De 1 à 3 euros du mètre

Le projet européen LIFE Prairies bocagères veut sauver ce qui peut l'être face à l'urbanisation, aux cultures intensives et à l'arrachage des fruitiers et haies. « Autrefois, tous les villages disposaient aussi de vergers ; 99 % ont disparu ! » Thibaut Goret insiste aussi sur les pertes de prairies à forts intérêts biologiques. « On chiffre à 50 % la disparition des papillons en Europe en 20 ans, et à 70 % celle des chauves-souris. » Mais les haies, c'est encore davantage que ces deux seules espèces menacées. Ces barrières vertes sont en effet des réserves d'auxiliaires contre les ravageurs de culture. Elles for-

## Chastre, un bon exemple

Plusieurs de nos communes ont pris les devants en replantant des haies il y a plusieurs années déjà. Chastre (Brabant wallon) avait été sélectionnée grâce à la qualité de ses projets verts. Initiés par la Fondation Roi Baudouin, les contrats biodiversité ont alors consacré 50 000 € (2 millions de FB en 1994) à la plantation de haies, essentiellement par des bénévoles. « Nous avons rétabli cinq sites de haies de plusieurs centaines de mètres entre les vallées de l'Orne et de la Houssière. Quand l'argent des contrats s'est épuisé, on a poursuivi dans cet esprit avec la Convention Combles et Clochers, le Plan Maya, le Fauchage de bords de route, le Plan communal de développement naturel... », explique Cécile Van Meensel chargée de la coordination à Chastre Biodiversité.

D.W.



## Les plus beaux bocages de Wallonie

Les haies défensives d'aubépine et de prunellier ont été plantées aux alentours de Liège en même temps que les campagnes se vidaient pour envoyer de la main-d'œuvre dans les hauts-fourneaux mosans. Les fermiers, privés de nombreux bras, se sont alors tournés vers une culture de substitution faite de vergers et pâturages extensifs. De là naissent le sirop de Liège et les superbes bocages du Pays de Herve. Ailleurs, pour remplir granges et silos, les politiques poussent à l'agriculture intensive. Après la seconde guerre, l'agriculture européenne est guidée par la peur de



Gilles San Martin

Une haie, c'est une petite forêt avec deux lisières. Bon pour la flore et la faune, bon pour les cultures diversifiées.

la famine et l'évolution technique. On regroupe les parcelles en grands espaces unifiés. En cas de présence de haies, les terres sont dévaluées ! À la merci des

ravageurs, faute de prédateurs naturels, les cultures dénudées sont alors livrées à la chimie, à l'érosion et à l'appauvrissement en nutriments. ■ D.W.

## Pas diminution du nombre de Belges francophones à la Côte

**TOURISME** ♦ Le ministre flamand du Tourisme Geert Bourgeois nie que la proportion de Belges francophones parmi les touristes à la Côte belge au cours de la période 2005-2012 est passée de 26,5 à 20,9 %, comme l'affirme l'hebdomadaire Marianne. La part de touristes belges francophones est stable en matière de nuitées pour la période 2007-2011 et on note une augmentation du nombre d'excursionnistes belges francophones.

Le ministre Bourgeois se réfère aux indicateurs statistiques du tourisme à la Côte (KITS) découlant d'une étude de Westtoer, l'office du

tourisme de Flandre occidentale. « La part de Belges francophones est restée stable au cours de la période 2007-2011 pour les séjours touristiques, tandis que le nombre d'excursionnistes belges francophones a augmenté de 20 pour cent », a-t-il expliqué. Il n'y a pas eu au cours des dernières années moins de touristes à la Côte belge, a précisé le ministre Bourgeois. Le nombre total de touristes belges a augmenté chaque année au cours de la période 2007-2012 en moyenne de près de 1 pour cent. Le nombre de nuitées, a lui, toutefois diminué, a-t-il concédé, les séjours étant plus brefs.

## PERSONNES HANDICAPÉES

# Les mutuelles vont jouer les relais

À partir du 16 octobre, les personnes handicapées pourront s'adresser à leur mutualité pour introduire leurs demandes en vue de l'obtention d'une allocation, d'une carte de stationnement ou d'autres avantages. Pour ce faire, les mutualités auront accès à Commun-e, une nouvelle application en ligne leur permettant d'enregistrer de telles demandes auprès du SPF Sécurité sociale. Selon le secrétaire d'État aux Personnes handicapées Philippe Courard, cette mesure concerne potentiellement quelque 600 000 personnes.

### Plus besoin de passer par la commune

Par cette mesure, la personne handicapée n'est désormais plus obligée de s'adresser à différentes instances pour demander à bénéficier d'une mesure. Jusqu'à présent en effet, les personnes handicapées ne pouvaient s'adresser qu'à leur commune, leur maison sociale ou leur CPAS. Le secrétaire d'État entend établir des passerelles entre les diverses institutions dans l'optique d'un guichet unique. « Ce projet ambitieux s'inscrit dans le cadre d'une série de mesures d'optimisation de la gestion et

permet d'assurer aux personnes handicapées de meilleures prestations de service. De la sorte, nous améliorons les conditions d'accès à leurs droits et les décisions peuvent être plus rapidement adaptées à la situation de ces personnes. »

Les mutualités constituent pour de nombreuses personnes des points de contact aisément accessibles. En outre, les assistants sociaux des mutualités disposent d'une bonne vue d'ensemble du secteur social, ce qui en fait des interlocuteurs idéaux dans le cadre du conseil aux personnes handicapées et de leur accompagnement. ■

► [www.planterpourtous.be](http://www.planterpourtous.be)